



Protocole sanitaire à la rentrée 2021

publié le 10/09/2021

Page d'informations sur le protocole en vigueur au lycée

Descriptif :

Cet article présente les règles sanitaires en vigueur au lycée à la rentrée 2021

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires.

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux : vert, jaune, orange et rouge.

À cette rentrée, c'est le niveau 2/niveau jaune qui est applicable. Le détail de chaque niveau du protocole est présenté dans le document ci-dessous :



[Protocole sanitaire applicable à la rentrée 2021](#) (PDF de 182.2 ko)

Ce document décrit les quatre niveaux du protocole sanitaire qui s'applique dans les établissements scolaires à partir de la rentrée 2021.

Une infographie reprenant les règles applicables au niveau 2 est consultable ci-dessous :

SEPTEMBRE 2021

PROTOCOLE SANITAIRE

UNE REPRISE EN NIVEAU 2

Le principe

TOUS LES ÉLÈVES SONT PRÉSENTS
AU LYCÉE *

ET TOUJOURS...



Je respecte une
distance d'au moins
un mètre entre les
autres et moi à
chaque instant,
dans chaque lieu.



Je garantis à
chaque instant
le respect des
gestes barrières
!

* Il n'est pas nécessaire de posséder le
pass sanitaire.

Adapté de la présentation de edamubneul - LP2

Un protocole, 4 niveaux

- niveau 1 / niveau vert** : accueil en présentiel de tous les élèves
- niveau 2 / niveau jaune** : accueil en présentiel de tous les élèves
- niveau 3 / niveau orange** : hybridation possible au lycée lorsque la configuration de l'établissement le nécessite (en particulier lorsque cela est rendu nécessaire pour la bonne application des mesures prévues par le présent cadre sanitaire)
- niveau 4 / niveau rouge** : hybridation systématique au lycée

Le port du masque



Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte
de l'établissement
(espaces clos et en extérieur)



J'en ai au moins deux pour la journée,
car il doit être changé toutes les 4h.

Gel hydroalcoolique



A chaque fois que je rentre dans les locaux et
avant/après le passage au restaurant.

Les repas

ORGANISATION DE LA DEMI-PENSION



Des services par niveaux, différents chaque jour.
les élèves devront noter leur nom et classe sur des
feuilles à disposition sur les tables.
Un ordre de passage est défini en fonction des
emplois du temps.

La vaccination



Proposition d'une offre de vaccination des
élèves de 12 ans et plus avec le vaccin Pfizer
dès le 02 septembre

Fermeture des classes



Un protocole est mis en œuvre pour identifier les
élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas
positif.
Un éloignement de 7 jours est alors la règle (à
l'exception de ceux justifiant par écrit d'une
vaccination complète).

Infographie sur le protocole sanitaire (niveau 2) rentrée 2021

Pour finir, une synthèse des mesures sanitaires déclinées par niveau est accessible ci-dessous :

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	- Cours en présentiel en école primaire - Cours en présentiel au collège - Cours en présentiel au lycée	- Cours en présentiel en école primaire - Cours en présentiel au collège - Cours en présentiel au lycée	- Cours en présentiel en école primaire - Cours en présentiel au collège - Hybridation au lycée selon le contexte local	- Cours en présentiel en école primaire - Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % - Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains - Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) - Limitation des regroupements importants - Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains - Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) - Limitation du brassage par niveau obligatoire - Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains - Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire - Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré - Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas	- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains - Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire - Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré - Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive	Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation	Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	- Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance - Collèges et lycées : - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel			



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Août 2021



© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Août 2021

Synthèse des mesures sanitaires 2021-2022



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.